

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-4-3-3

Séance du vendredi 11 avril 2014

FORMATION DES ÉLÈVES À LA SÉCURITÉ DANS LES CARS SCOLAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP 8^r/03-05 du 21 janvier 2005, relative à la formation des élèves à la sécurité dans le car scolaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement d'une subvention de 1 953 € à la FNTV Alsace au titre de la campagne 2013/2014 de sensibilisation des collégiens à la sécurité dans le transport scolaire. Les crédits seront prélevés au programme A791, chapitre 65, fonction 81, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions